

Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6089

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartiers des Sauveteurs-Cervelières, de l'Ecoin sous la Combe et des Grolières - Versement de fonds européens**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet urbain de Vaulx en Velin, il a été prévu de mettre en œuvre les trois opérations suivantes :

- l'aménagement des espaces extérieurs du quartier des Sauveteurs-Cervelières - 3^e tranche -, approuvé par délibération du conseil de Communauté en date du 30 octobre 2000,
- l'aménagement des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoin sous la Combe - 1^{ère} tranche - dite opération anticipée, approuvé par délibération du conseil de Communauté en date du 10 juillet 2000,
- la requalification urbaine et paysagère des espaces extérieurs du quartier des Grolières - 3^e tranche -, approuvée par délibération du conseil de Communauté en date du 25 septembre 2000.

Ces trois opérations ont fait l'objet d'un plan de financement partenarial intégrant une participation européenne.

Il est donc prévu de solliciter une subvention européenne dans le cadre des fonds structurels prévus pour la revitalisation de certains secteurs sensibles de l'agglomération lyonnaise, pour chacune de ces opérations comme suit :

- les Sauveteurs-Cervelières	1 409 949 F
- l'Ecoin sous la Combe	6 784 925 F
- les Grolières	2 858 048 F

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 10 juillet, 25 septembre et 30 octobre 2000 ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe du versement de fonds européens pour ces trois opérations d'aménagement.

2° - Autorise monsieur le président à solliciter les subventions de l'Europe prévues pour chacune d'elles.

3° - Les recettes attendues en investissement seront perçues sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 458 2 à créer - fonction 824 - opération 0060.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,